Mme Delpoutte est belge née en Belgique, à Templeuve.

Son mari est né à Tourcoing, en 1848, de parents belges et est resté belge.

Il est immatriculé sur le registre des étrangers institué par la loi du 8 août 1893 et a acquitté la taxe de quarante-six sous.

Mais les époux ont un fils ; il devrait être Français en vertu de la loi sur la nationalité qui dit : « Est Français tout individu né en France d'un père qui lui-même y est né, sauf à répudier la qualité de Français dans l'année qui suit la majorité ».

Mais Mme Delpoutte avait prévu le cas et c'est à Templeuve *(Belgique)*, *qu'elle s'est rendue* pour donner le jour à son enfant qui, de ce fait, est né en Belgique d'un père et d'une mère belges.

N'est-ce pas le comble de l'impudence de voir Mme Delpoutte, se lancer dans des aventures politiques, de la voir, elle aussi, sauver la liberté, la religion, la propriété, la famille, les moines et… la Patrie française, elle, une belge.

Nous voudrions bien voir un français résidant en Belgique se livrant à des agissements politiques du même genre.

Il n'aurait pas 48 heures à sa disposition pour aller voir de l'autre côté de la frontière ce qui s'y passe et dame ! il faut reconnaître que ce serait justice.

Nos luttes politiques sont déjà assez ardentes, assez passionnées sans permettre aux étrangers de venir s'en mêler.

Cela nous semble dépasser les bornes permises et nous aimons à penser qu'on saura le faire comprendre à Mme Delpoutte et à ceux ou celles qui se trouveraient dans le même cas.

En attendant, comment trouvez-vous le bouillon et quelle belle ligue patriotique que préside Mme l'Amirale de Cuverville !

Tirage d'emprunt. — Hier, à dix heures du matin, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Léon Salembien, adjoint au maire, assisté de MM. Charles Lepiat et Aug. Decoulombier, conseillers municipaux et en présence de M. Bulté, receveur municipal, le septième tirage de l'emprunt de 985.000 fr.

Nous donnons ci-dessous la liste de soixante-dix-sept numéros des obligations sorties à ce tirage et qui seront remboursables à 500 fr. à partir du 5 avril prochain :

141	168	1119	265	166	639	900
105	1766	235	26	1411	1576	1313
691	1139	1075	612	585	6	675
577	1349	25	527	213	830	37
1265	522	702	232	1772	1321	692
1514	410	1284	463	904	1776	1506
1286	1644	1061	743	29	839	963
1092	40	804	1354	927	1264	182
696	779	997	1305	824	1472	893
768	880	1142	14	1632	1532	617
1114	797	746	92	1255	1568	807

La grève de la filature Vanden Berghe-Desurmont. — On sait que Mme Ve Vanden Berghe Desurmont avait fait publier un avis à ses ouvriers par lequel elle portait à la connaissance des rattacheurs qu'elle les considérait comme ne faisant plus partie de son personnel, et elle informait en même temps les fileurs et bacleurs qu'ils avaient la faculté de reprendre le travail jusqu'au mercredi 5 mars, et que, passé ce délai, les salles de filature seraient fermées.

Hier 3 ouvriers fileurs et 5 bacleurs sur les ouvriers qui se trouvaient en grève ont repris le travail.

A midi, des manifestants ont tenté de se porter aux abords de la fabrique à l'effet de « reconduire » ceux de leurs camarades qui ont repris le travail.

Les fileurs et bacleurs qui ont réintégré l'usine ne sont du reste pas sortis et ont pris leur repas à l'intérieur.

La manifestation s'est alors bornée à quelques cris devant le domicile des trois fileurs qui ont repris le travail.

La police a dispersé les groupes. Le soir, les ouvriers ont quitté la fabrique à 6 heures. Il n'y a eu aucune manifestation aux abords de la filature.

Accidents du travail. — M. Jules Waroux, 26 ans, homme d'équipe à la gare centrale, s'est fait une entorse au pied gauche par suite d'un faux pas. Docteur Fichaux, 8 jours.

— Mlle Pauline Delebassée, 15 ans, bacleuse à la filature de coton Dassonville-Dubar, rue du Virolois, s'est blessée à la main gauche en nettoyant son métier. Docteur Bernard, 8 jours.

— Mlle Elodie Debaes, 22 ans, soigneuse chez Duvillier-Wattis, rue du Tilleul, a été *blessée à la jambe droite par la chute d'un pot de préparation*. Docteur Debuchy, 12 jours.

— M. Hector Verfaillie, 36 ans, bobineur chez Lorthiois-Motte, a eu le bras droit comprimé dans son métier en voulant retirer un morceau de laine. Docteur Bernard, 15 jours.

Les arrivages aux halles. — Il est arrivé hier aux halles : Poissons de terre 1500 kil. ; fromages 51 k. ; beurres 10 k. ; confitures 38 k. ; marée 650 k. ; harengs 600 k. ; huîtres 1000 ; salades 8 paniers.

Les contraventions. — La police a dressé des contraventions à charge de Gustave L…, constructeur, boulevard Gambetta, pour allure trop rapide en automobile ; Désiré P…, 17 ans, rue de Gand, et Albert V…, 16 ans, rue de Neuville, pour avoir circulé sur le massif du jardin public.

LANNOY

Un de nos meilleurs amis nous écrit :

« Vous avez pris injustement à partie, probablement sur la foi d'un correspondant mal intentionné, l'honorable et très estimé instituteur M. Fontaine, sous le prétexte qu'il avait assisté aux funérailles du doyen. Il n'y a là rien de blâmable, au contraire, et l'exemple en serait bon à donner aux cléricaux, qui souvent poursuivent jusque dans la tombe leurs adversaires. Partout où il a passé comme éducateur, M. Fontaine s'est montré un fonctionnaire zélé, bon républicain, méritant l'estime de ses supérieurs et des populations. Il a continué à Lannoy et, mieux connu de vous, il eut échappé aux critiques injustes de votre correspondant.

Nous insérons volontiers la rectification de *nos amis en regrettant d'avoir, comme ils le disent*, été victimes des mauvaises intentions d'un correspondant.

FINANCES

Paris, le 5 mars 1902.

Malgré des transactions toujours restreintes, le marché est meilleur aujourd'hui et clôture en reprise.

Nos rentes sont en léger progrès : le 3 0/0 à 101.35 et le 3 1/2 0/0 à 102 fr.

Les Sociétés de crédit sont bien tenues : le Crédit Lyonnais s'avance à 1.063.

Parmi les valeurs industrielles, le Gaz monte à 855 ; la Dynamite Centrale finit à 760 ; les Wagons-Lits restent à 314 ; leurs recettes, du 1er janvier au 20 février, ont atteint 1.558.847 fr., en augmentation de 9.567 fr. sur 1901.

En Banque, la Johannesburg Consolidated Investment Company s'inscrit à 94 fr. On sait que le portefeuille de cette Compagnie se compose des meilleurs titres miniers et industriels.

Fonds étrangers fermes- Extérieure 77.60. Serbe 4 0/0 68.50. A Bruxelles, 3 0/0 90.47. Part Chemin du Congo 4.375. Dividende Internationale de Tramways 45. Ordinaire Tôleries d'Anvers soutenue à 30. Sacré-Madame vaut 3.225. L'Asturienne se raffermit à 1.960 Glaceries et Verreries stationnaires. Privilégiée et Ordinaire Usines Delin fermes à 50 et 26.

Chemins français meilleurs.

LILLE

L'élection du canton Sud-Est

Le gouvernement n'a pas encore notifié à M. Dupied, ex-conseiller général du canton Sud-Est, l'*arrêté du Conseil d'Etat annulant son* élection. Or, ce n'est qu'à dater de cette notification que commence à courir le délai de trois mois accordé pour procéder à une nouvelle élection.

D'un autre côté, l'*Echo du Nord* annonce que l'électeur qui avait protesté contre l'élection de M. Dupied vient de se faire délivrer, comme c'était son droit, une copie de l'arrêté du Conseil d'Etat, et l'a fait notifier, par ministère d'huissier, à M. le Préfet et à M. Dupied. Légalement, *le délai de trois mois a donc commencé à cou*rir, mais c'est au gouvernement qu'il appartient de convoquer les électeurs.

Dans ces conditions, cette convocation, qu'on pensait devoir être renvoyée après les élections législatives, pourrait bien avoir lieu avant, c'est-à-dire fin mars ou commencement d'avril.

A propos de palmes

Il paraît que les distinctions honorifiques qui viennent d'être accordées à un certain nombre de nos concitoyens ont eu pour but de corrompre le suffrage universel. C'est la *Dépêche* qui l'affirme, tout en ajoutant « qu'il n'est pas toujours prudent de payer d'avance ».

Et, en effet, nous doutons fort que les nombreux réactionnaires figurant parmi les nouveaux palmés modifient en quoi que ce soit *leurs votes habituels*. Il *serait même bien* intéressant, si c'était possible, de connaître le bulletin de vote de tous ceux qui, à Lille, viennent d'être décorés.

Combien on en trouverait peu dont le suffrage *serait accordé aux candidats soutenant le gou*… auquel ils doivent leur rosette ou leur ruban !

Et la *Dépêche* ne manque pas d'aplomb lorsqu'elle dénonce une distribution de faveurs dont ses amis bénéficient tout autant sinon plus que les républicains.

Exige-t-elle que nous lui citions des noms ?

La grève du tissage Wicart. — Nous avons annoncé qu'une grève avait éclaté au tissage Wicart frères, rue Pierre-Legrand, 284, à Fives.

Le motif qui avait déterminé les ouvriers à cesser le travail, était, on s'en souvient, une amende de 3 fr. 50 infligée à un des tisseurs, au sujet d'une toile mal confectionnée. Une grande partie des ouvriers avaient protesté contre *cette décision en se mettant en grève*. Celle-ci a été de courte durée.

A la suite d'une réunion tenue rue Pierre-Legrand, dans la salle de l'Orphéon, une délégation, conduite par M. Poulet, s'est rendue auprès du directeur du tissage.

Tout s'est arrangé à l'amiable, et les 60 tisseurs qui avaient quitté leur métier ont repris le travail hier matin.

Tentative de suicide

ÉMOUVANT SAUVETAGE

Mercredi, vers deux heures et quart de l'après-midi, une femme très élégamment mise, allait *errante sur la berge de la Deûle, près du pont* de l'Hippodrome. Tout à coup, profitant d'un court arrêt dans la circulation des promeneurs, elle se précipita dans le canal.

Un employé de la ville, M. Défossé, l'ayant *aperçu, résolut soudainement de se porter à son* secours, mais comme il ne savait pas nager, ce brave citoyen se suspendit par les mains aux arches du pont et tendit ses jambes à la malheureuse femme.

M. Désiré Huet sergent des pompiers, déjà *décoré d'une médaille de sauvetage*, se trouvait dans sa demeure au bord de l'eau. Entendant des cris il sauta dans une barque et à force de rames se dirigea vers l'endroit où se passait le drame.

Mais, à ce moment M. Defossé, épuisé, et la femme affolée par l'approche de la mort se cramponnèrent tous deux au même côté de la barque qui chavira entraînant M. Désiré Huet. Ce dernier ne perdant pas son sang-froid rattrapa son canot, parvint à tenir à la surface l'homme et la femme jusqu'au moment où son fils et des voisins arrivant avec des cordes purent *les sauver tous les trois*.

La femme qui aurait voulu se suicider est *une parisienne* : Mme Emélie Gravelin, âgée de 37 ans, demeurant 148 bis, faubourg Saint-Martin. Elle avait sur elle une somme de 1.000 francs en or. On l'a conduite chez une de ses cousines qui habite rue Pasteur.

On ignore les motifs de son acte de désespoir elle a exprimé le regret qu'on se soit porté à son secours.

Nous présentons à M. Désiré Huet et à M. Défossé tous nos sentiments d'admiration pour leur belle conduite.

Le crime de la rue Gambetta

Interrogatoire de Maurice Bouche

L'instruction de l'affaire de la rue Léon-Gambetta suit son cours. Maurice Bouche a été interrogé hier après-midi par M. Davaine, juge d'instruction.

Me Valenducq, défenseur de l'inculpé était présent à l'interrogatoire.

Bouche a été principalement questionné sur l'emploi de son temps le soir du samedi où eut lieu *l'assassinat*.

Le parquet et Bouche rue Gambetta

Hier après-midi, MM. Davaine, juge d'instruction, Fiahaut, greffier, Broigne, commissaire aux délégations judiciaires, Charbecq, greffier, Jérôme, chef de la sûreté, Lancien, juge de paix, *se sont rendus au domicile de Mme Henry*. Bouche y avait été conduit accompagné de deux agents de sûreté. L'avocat, Me Valenducq, assistait à cette descente de parquet.

La bonne de M. Coavain, Mlle Noé, à qui Bouche et Twuichzen, surpris dans l'escalier, avaient demandé après Mme Duhem pour justifier leur présence, a été appelée.

M. Davaine a fait placer Bouche dans la position où il se trouvait lors de l'arrivée de la bonne, c'est-à-dire la coude plié et appuyé sur la rampe, puis le juge d'instruction lui a fait *répéter les propos qu'il avait tenus*.

Mlle Noé, malgré les protestations de Bouche, a affirmé qu'elle le reconnaissait parfaitement. *La levée des scellés a été ensuite faite par* M. Lancien : le parquet et l'inculpé ont pénétré dans l'appartement. M. Davaine a dit à Bouche le rôle que d'après lui il avait dû jouer dans l'assassinat de la rentière ; il lui a montré comment ils avaient dû procéder et fouiller les armoires après le drame. Bouche, très calme et avec un sang-froid imperturbable, a déclaré : « Je ne sais pas ce que vous me voulez ; je vous dis que je suis innocent. »

Le juge d'instruction a insisté à montrer à *Bouche combien il avait avantage à avouer* mais le jeune homme blond a persisté à nier.

L'alibi de Bouche

On connaît l'alibi invoqué par Bouche qui aurait rencontré un nommé Dumoulin à la gare lequel Dumoulin, lui aurait causé. Or, il se *trouve que les heures ne concordent en aucune* façon et que Bouche a pu parfaitement causer avec Dumoulin et se trouver une demi-heure plus tard rue Léon-Gambetta. Cet alibi est soigneusement contrôlé par la police.

Un veinard. — Hier après-midi, vers une heure, un ouvrier peintre, M. Jean Smul, 52 ans, rue des Postes, 205, était occupé à travailler à la façade d'un immeuble situé rue des Chats-Bossus, n° 9.

M. Smul, à la suite d'un faux mouvement, perdit l'équilibre et tomba de son échelle d'une hauteur de 3 mètres 50.

Par un heureux hasard, *le peintre ne se fit* que de légères contusions.

Il a pu regagner son domicile après avoir reçu les soins de M. le docteur Derode.

LE NORD

INCENDIE CRIMINEL

à La Madeleine

Vers minuit moins le quart, MM. Modeste *Conque et Jean Muttens, employés* à la meilerie Bouquet-Dupondt, en passant au hameau de Berkem, aperçurent dans le champ de M. Philippe, conseiller municipal de La Madeleine, une voiture de paille de 5.000 kilos qui flambait.

Ils s'approchèrent et retirèrent de la base du tas de paille un paquet de papier à lettres en feu, ce qui indiquait nettement la tentative criminelle.

M. Hutin, commissaire de police, a été avisé.

LE CRIME DE MARQUETTE

M. Davaine a *entendu* hier, *à nouveau*, la femme Gossens, inculpée de complicité d'assassinat dans la mort de son mari. Mme Gossens a protesté de son innocence et a dit qu'elle n'avait été mêlée en aucune façon à cette affaire. Quatorze témoins seront entendus vendredi matin par M. Davaine.

Un enfant étouffé à La Bassée

C'EST UN ACCIDENT

Nous avons annoncé avant-hier *que* la gendarmerie avait arrêté et amené à la prison de Lille, Mlle Liosbergue, âgée de 18 ans, orpheline, domestique à La Bassée. Cette malheureuse était soupçonnée d'avoir fait mourir son enfant nouveau-né.

M. le docteur Castiaux, médecin légiste, après autopsie du cadavre du nouveau-né avait conclu que l'enfant avait vécu quatre ou cinq jours et était mort étouffé.

L'enquête, ouverte par la gendarmerie, vient de démontrer que l'on se trouve en présence d'un accident.

En conséquence, Mlle Liosbergue a été relâchée.

DOUAI

M. MAXIME LECOMTE

à l'Alliance Démocratique

L'Alliance Républicaine Démocratique de l'ar*rondissement de Douai a eu la satisfaction de* recevoir, dimanche, l'honorable et vaillant sénateur, M. Maxime Lecomte.

Etaient présents : MM. Debève et Cardon, *députés*, P. *Hayez, ancien député, conseiller* d'arrondissement, F. Godin, conseiller général, Ch. Vaast, conseiller d'arrondissement, Dumont, adjoint au maire de Douai, docteur Baude, J. Balcourt, Procureur, Brocal, conseillers municipaux de Douai ; J. Dumarchez, vice-président de l'Alliance et de nombreux membres.

L'assemblée était présidée par M. Godin, président de la Société.

En ouvrant la séance, M. Godin, président, présente à l'assemblée M. Maxime Lecomte « le vaillant sénateur dont le dévouement et l'attachement à la cause républicaine sont universellement connus et appréciés ». Il le remercie d'avoir bien voulu répondre à l'invitation des membres de l'Alliance, sachant que M. Maxime Lecomte ne dispose que de peu de temps et que l'assemblée est impatiente de l'entendre, il le prie de vouloir bien prendre la parole.

Discours de M. Maxime Lecomte

M. Maxime Lecomte se lève et un tonnerre d'applaudissements salue le sympathique sénateur. Nous regrettons de ne pouvoir donner de cet éloquent discours qu'un pâle résumé.

L'orateur après avoir rappelé les liens qui l'attachent à l'arrondissement de Douai, aborde tout de suite la situation électorale. Il établit une comparaison dans la situation qui est créée aujourd'hui et celle qui a été établie par le boulangisme.

En 1885, dit-il, au scrutin de liste, nous avons été battus par l'alliance clérico-césarienne qui *s'appelait alors boulangisme*. *Par l'union qui* s'est faite entre tous les républicains, en 1886, nous avons pris une revanche éclatante et M. Trystram était alors élu député à 20.000 voix de majorité.

En 1887, *je fus élu, dit-il, toujours grâce à* cette union avec 22.000 voix de majorité. Voilà quel fut l'effet d'une entente établie entre les républicains vraiment dignes de ce nom.

Aujourd'hui, la situation est exactement la même. Nous n'avons plus le général, mais nous *avons toujours les prétendants ; nous n'avons* plus de réactionnaires, tout le monde est républicain, même le pape, mais nous avons de faux républicains ; nous n'avons plus de péril noir, au dire de certains, mais nous avons le péril d'argent augmenté du péril féministe. Nos ennemis n'ont pas craint de faire sortir la femme de son foyer, de ravir la mère de famille à ses enfants pour la faire descendre dans l'arène politique ; comme si ces dames n'avaient pas un rôle plus humanitaire à remplir, celui de la *charité. Que l'argent dépensé pour l'achat des* électeurs, argent fourni par les jésuites et assomptionnistes, serve plutôt aux œuvres de charité, il sera mieux employé.

Dans l'arrondissement de Douai, ne voyons-nous pas, continue l'orateur, comme concurrent de notre ami Debève, un candidat se réclamant de la République, se laisser patronner, acclamer candidat, il y a une heure à peine de cela, par un comité plébiscitaire dans une salle de *Bon Goût*.

Dans la 2e circonscription, nous voyons comme concurrent au dévoué M. Cardon, député sortant, un candidat républicain du Pape ; un candidat qui met toujours Rome avant la France et qui ose parler de patriotisme et de liberté. Ce n'est pas la liberté des révérends pères que nous voulons, mais celle de nos pères de 89, pour laquelle ils n'ont pas craint de combattre et même de mourir.

L'orateur termine en demandant à tous les républicains de faire abnégation de leurs sentiments personnels, de ne voir que l'intérêt supérieur de la République et de la France ; et de *se grouper tous sur les seuls candidats patron*nés par les ligues et associations républicaines de l'arrondissement de Douai, alors, dit-il, le résultat est certain et MM. Debève et Cardon resteront les dignes représentants à la Chambre des députés, de l'arrondissement de Douai.

Ce discours a été fort souvent interrompu *par les applaudissements* et à la fin du cri sort de toutes les poitrines : « Vive la République ! »

M. Godin président, remercie vivement l'orateur, affirme que tous les électeurs présents, *feront leur devoir*, tout leur devoir, et donne la parole à M. Hayez.

Discours de M. Hayez

M. *Hayez conseiller d'arrondissement*, prend la parole et en s'expliquant sur la situation électorale dit qu'il a appris de divers côtés que M. Cocheteux, concurrent de M. Debève dans la 1re circonscription, se réclame du concours d'élus républicains de Douai et comme la majeure partie de ces élus se trouve dans la salle, demande si de l'un d'eux a vu M. Cocheteux.

Tous déclarent ne pas avoir vu le candidat de l'Union sociale et patriotique et n'avoir pu, par conséquent, prendre d'engagement envers lui, *engagement qu'ils n'ont du reste, nullement* l'intention de prendre.

Il est donc bien établi dès maintenant, dit M. Hayez, que M. Cocheteux, dont on ne connaît même pas le programme politique, et qui vient d'être acclamé par un comité plébiscitaire n'a le concours d'aucun élu républicain. D'ailleurs, pour éviter toute équivoque, un journal de l'arrondissement lui a posé une question à laquelle il serait nécessaire qu'il réponde.

L'assemblée approuve par de vifs applaudissements le sympathique conseiller d'arrondissement qui fait appel à l'union de tous en faveur de MM. Debève et Cardon.

M. le président propose l'ordre du jour suivant :

« L'Alliance républicaine démocratique de Douai adresse ses félicitations à M. Cardon pour son discours de Nomain qui est le développement d'un *programme nettement républicain*. »

Cet ordre du jour est acclamé.

M. Cardon remercie l'assemblée de cette nouvelle *marque de confiance et donne l'assurance* de son dévouement à la République.

Adresse à M. Waldeck-Rousseau

L'ordre du jour suivant mis aux voix est acclamé aux cris de : « Vive la République ! »

« L'Alliance Républicaine démocrati-
» que de Douai réunie en Assemblée
» générale, en présence de MM. Maxime
» Lecomte, sénateur, Debève et Cardon,
» *députés*, adresse à M. Waldeck-Rous-
» seau, ses vœux les plus sincères pour
» son prompt rétablissement et lui pré-
» sente l'hommage de ses respectueuses
» sympathies.

» Le Président :
» F. GODIN. »

Avant le départ de M. Maxime Lecomte, l'honorable M. Debève remercie le dévoué sénateur, de sa visite et des paroles d'union qu'il vient de prononcer et le prie de vouloir bien, dans la campagne qui va s'ouvrir, prêter le concours de sa chaude parole aux amis de la République.

M. Maxime Lecomte accepte et forcé par l'heure, se retire au milieu des vivats qui éclatent en son honneur.

VALENCIENNES

Arrestations. — Marie Requiert 30 ans, originaire de Lens, a été arrêtée pour vol d'une somme de 25 francs, au préjudice d'un marchand de journaux nommé Caillaux.

Valentin Lefebvre, 29 ans, journalier sans domicile fixe, a été arrêté pour filouterie d'aliments au préjudice de la charcuterie Viart, rue de Paris. Il a déclaré qu'il n'avait agi ainsi que pour aller en prison.

Le vol de 5000 francs. — Le sieur Alfred Petit, qui s'est rendu coupable au préjudice d'une chanteuse de café concert, Mlle Dory, *âgée de 23 ans, descendue au restaurant Godon*, rue de Lille, 3, d'un vol de bijoux, de numéraire, de titres et d'un livret de caisse d'épargne, le tout d'une valeur de 5000 fr., n'a pas encore été arrêté.

Les recherches se poursuivent.

DENAIN. — Dimanche à 9 heures du soir, les frères Briloise et Lambert, *ont brisé la de*vanture de l'estaminet Leduc Charles, rue de Douai. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

— Le même jour vers 3 heures du matin, un cheval attelé à une voiture, effrayé par [illegible], s'est emballé. Il a été arrêté rue de Douai, par M. [illegible], 29 ans, employé à [illegible] à gaz, [illegible] d'avoir pu causer un accident.

Une enfant brûlée à Raismes

Mardi matin, Mme Moriamets, demeurant coron des Béguinettes, à Vicoigne, avait mis un chaudron d'eau sur le feu.

Pendant qu'elle vaquait aux travaux du ménage, sa petite fille Maria, qui jouait dans la maison, s'approcha du poêle et fut brûlée à la figure par un jet d'eau bouillante échappé du chaudron.

La petite *Moriamets* a reçu les soins de M. le docteur Pruvost, ses brûlures sont heureusement peu graves.

DUNKERQUE

Une affaire mystérieuse à Dunkerque

Y a-t-il eu crime

M. Gossin chevalier de la légion d'honneur, le sauveteur bien connu a perdu ces jours derniers, son frère dans des circonstances malheu*reuses suivantes*.

Le pauvre frère Gossin allait pêcher des moules lorsque son embarcation fut abordée et coulée par un bateau pêcheur d'Ostende.

Le cadavre du vieux Gossin a été ramené par *une drague une dizaine de jours plus tard*. Détail pénible : un des godets avait tranché net une jambe qui ne fut pas retrouvée.

Comme le corps portait de nombreuses blessures, un médecin légiste fut commis pour l'examiner.

Le docteur, M. Rayssen, déclara que les blessures, avaient été faites après la mort. Ce n'est pas là l'avis du frère du décédé qui a déposé au parquet une plainte, dans laquelle il déclare que son malheureux frère a été tué par les belges.

Une enquête est ouverte.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

PLOUVAIN. — Le 3 mars au matin, on a trouvé pendu à un arbre croissant dans le marais, le nommé Sylvain Croquefer, 64 ans, journalier, qui s'adonnait à l'alcoolisme.

AVION. — M. Dhénin, garde-frein au chemin de fer du Nord, glissant dans son habi*tation, s'est fracturé la jambe droite en deux* endroits.

BÉTHUNE

LIÉVIN. — *Fosse n° 3.* — Le jeune Manier Pierre, 17 ans, a été pris entre deux berlines ; il porte une blessure assez grave au thorax.

— Cappelle François, 17 ans, a eu le pied écrasé.

— *Le jeune Quinet Alexandre, 13 ans, a été blessé* au bras droit par la rencontre de deux berlines.

LENS — Mardi après-midi, Mme Léopold Martin née Beirémieux Joséphine, marchande de chaussures à Arras, rue Meaulens, 38, venait à Lens *pour acheter un lot de chaussures*, chez M. Antoine Auguste, rue de Lille, lequel procède en ce moment à la liquidation de ses marchandises.

Mme Martin fit l'acquisition de 38 paires de bottines évaluées 115 francs, qu'elle mit en panier, *dont elle chargea un commissionnaire*, le sieur Emile Dejongue.

Arrivé en gare, ce dernier déposa son colis près de la bascule de la grande vitesse et alla sur l'invitation de Mme Martin boire une chope au café Courmont. Pendant leur absence un individu demeuré inconnu s'appropria le colis.

Agression nocturne à Lens

Un malfaiteur jeté à l'eau

Mardi soir, vers neuf heures, M. Daver Benoît, âgé de 41 ans, domestique à Avion chez M. Au*guste Douchet*, brasseur, regagnait Lens où il habite, lorsqu'arrivé près du pont du chemin de fer du Nord, sur le canal de Lens à la Deûle, il rencontra deux individus qui lui demandèrent du tabac.

Voyant la mine suspecte de ceux-ci, M. Daver répondit sèchement qu'il n'avait pas pour habitude de partager son tabac. Alors, ces deux mauvais sujets se ruèrent sur le garçon brasseur cherchant à le terrasser.

D'une force peu commune, M. Daver parvint *à saisir l'un des individus*, qu'il ne lâcha pas et qu'il précipita dans le canal pendant que l'autre prenait la fuite.

Une fois son agresseur dans l'eau, M. Daver se rendit au commissariat de police de Lens où aux agents de service il fit le récit de ce qui venait de se passer.

Durant l'après-midi de mercredi, d'actives recherches ont été faites dans le canal pour retrouver l'individu. Celles-ci n'ont donné aucun résultat. On présume que ce malfaiteur savait nager et qu'il a pu remonter de l'eau afin de rejoindre son compagnon.

M. Viart, commissaire de police, a ouvert une minutieuse enquête.

FEUILLETON 37

DÉTRESSE MATERNELLE

Par Henri GERMAIN

DEUXIÈME PARTIE

— Ah !… demain, déjà ?… fit l'excellente femme que l'émotion étranglait.

Une sorte de pressentiment [illegible] lui disait qu'André ne reviendrait pas.

Et son cœur saignait à l'avance d'une séparation évitée avec tant de soins, et durant de si longues années, grâce à sa tendresse prévoyante et éclairée.

Mais il lui fallait subir la dure nécessité des événements.

— Enfin, concluait-elle, puisqu'il le faut !

— C'est indispensable, ma chère mère.

— Va donc, dit Ledoux à son tour, d'un accent résigné, tout en [illegible] pour retourner à sa charrue ; mais surtout ne nous oublie pas ?…

Il sortit sur ces mots, le cœur gros, et partit dans les champs, la tête baissée, tout pensif.

Quant à André, il pria sa mère adoptive de lui préparer du linge et quelques effets qu'il comptait emporter [illegible] une valise, puis il partit [illegible] Château-Thierry.

En arrivant à l'usine, il [illegible] dans le cabinet de M. Doltaire, [illegible] [illegible] dont la bureau [illegible] de l'usinier, et après quelques [illegible] d'attente, il entra :

— Ah ! vous voilà, mon cher André, fit Doltaire bienveillant, nous parlions de vous justement avec M. Jacques.

*Comme il disait cela, l'ingénieur se re*tourna et aperçut, dans le clair obscur que créait le crépuscule du soir, le visage sympathique de l'associé du patron, étendu dans un fauteuil.

— Oui, mon cher ami, dit celui-ci, en se levant, la main tendue, et nous disions du bien de vous, naturellement.

— Je vous remercie, monsieur Jacques, ces éloges me sont précieux, croyez-le bien…

— Voyons, tout a-t-il bien marché à Crésancy ? interrompit l'usinier pour couper court à la gêne qui semblait paralyser André et qu'il prenait pour un excès de modestie.

— Je n'y ai pas été, monsieur, répliqua gravement André.

— Vraiment, et pourquoi cela ?

Avez-vous reçu l'avis que les expériences fussent remises à un autre jour ?

— Non, pas du tout, et je ne pense pas qu'on y ait songé.

— Alors quelle raison ?

— Mon Dieu, monsieur, veuillez me pardonner à l'avance si j'ai peut-être aujourd'hui, pour la première fois, compromis vos intérêts et manqué à mon devoir professionnel.

— Aviez-vous à cela un motif très sérieux ? demanda Doltaire, prêt à excuser, car il tenait son ingénieur en profonde estime.

— Très sérieux… j'oserai dire grave, tout au moins en ce qui me concerne. Et voilà justement où est ma faute, c'est que cela m'est tout personnel.

J'y songe maintenant, j'aurais dû, avant tout, accomplir mon devoir.

— Mais, comme vous avez l'air souffrant, demanda [illegible] M. Jacques [illegible].

Il examinait attentivement le jeune homme et, frappé de l'altération de ses traits, il soupçonnait de graves événe*ments*.

— Oui, monsieur, très souffrant, moralement au moins.

— Eh bien, fit généreusement Doltaire, puis-je quelque chose pour vous ?

Avez-vous besoin de mon appui, d'une recommandation quelconque ?

— Non, monsieur, non ; je vous remercie sincèrement, mais personne, hélas ! ne peut rien pour soulager ma souffrance.

Les événements seuls paraissent se liguer contre moi, la fatalité, dirai-je semble s'obstiner à me frapper, et si je puis essayer de mettre un terme à cette sorte de persécution, je suis seul capable d'y parvenir.

— Est-il indiscret pourtant de vous demander de quoi il s'agit, de vous le demander par sympathie, presque paternellement ?

— Ce sont des choses très intimes, monsieur, toutes particulières, et la seule grâce que vous puissiez m'accorder en pareil cas, la seule faveur dont j'aie besoin, je viens la solliciter.

— Parlez, mon cher ami, je vous promets tout le possible.

— Je vais être obligé de vous quitter, monsieur Doltaire, de vous quitter brusquement, comme je n'aurais jamais dû le faire.

— Et pourquoi ? avez-vous trouvé mieux ? désirez-vous une augmentation qui puisse vous aider à surmonter vos embarras ?

— Non, non, ce n'est pas cela, je n'ai nulle place, nul emploi en vue ; et, pour moi, la question d'argent n'existe pas en ce moment.

Je suis seulement obligé de partir pour Paris, et peut-être serai-je forcé d'y séjourner longtemps, trop longtemps pour vos besoins.

— Ah ! fit l'usinier d'un accent incré*dule et les sourcils froncés, et vous pré*tendez partir sans savoir ce que vous allez faire là-bas ?

— Je vous le jure, monsieur, c'est l'exacte vérité.

Et tenez, pour vous en donner une preuve, je vais vous dire succinctement quelles raisons puissantes m'appellent à Paris, raisons que j'aurais voulu d'abord ne confier à personne.

Mais après toutes vos bontés pour moi, je vous dois bien cette confiance…

Désireux d'épouser une jeune fille que j'aime à en mourir, mais dans l'impossibilité de le faire maintenant, sans me heurter à un refus formel de la part de son père, refus que causerait certainement mon infériorité sociale, ma triste situation d'enfant trouvé…

Vous saviez cela, je crois ?

— Oui. M. Jacques m'en a parlé en effet.

— Eh bien ! je vais à Paris pour essayer, à l'aide des quelques vagues renseignements qui m'ont été fournis par mes parents adoptifs, de découvrir ma famille et mon véritable nom.

J'ai quelques indices, et dussé-je m'adresser à la justice, j'espère apprendre la vérité.

— C'est bien, je vous crois, répliqua simplement l'usinier, entièrement convaincu par le ton de sincérité profonde de *l'ingénieur*.

— Merci, monsieur, le contraire m'eût étonné.

— Et quand voulez-vous partir ?

— Demain.

— Bon, c'est entendu.

Mais je vous préviens *d'une façon formelle* que c'est seulement un congé que je vous accorde, et que je n'accepte en aucune manière votre démission.

— Mais je puis être obligé de rester *longtemps à Paris ?*

— Eh bien, je renouvellerai votre congé, voilà tout.

Je désire absolument vous garder.

Et tenez, pour vous obliger à revenir, je vais vous faire remettre trois mois d'avance de vos appointements.

Vous me ferez l'honneur et le plaisir de ne pas les refuser, sans cela je me fâche tout à fait.

Cet acte de *généreuse bonté, si simple*ment accompli, remplit l'ingénieur de confusion ; il dit plus ému qu'il ne le voulait paraître :

— Ah ! monsieur Doltaire, comment pourrai-je reconnaître jamais tant de générosité et de bienveillance ?

— En me revenant le plus vite possible, fit l'usinier, je vous ne demande pas autre chose.

De plus, si cela peut mettre à l'aise votre reconnaissance, je vous autorise à croire, parce que c'est la vérité, que je ne *fais pas un mauvais marché*.

J'ai besoin de vos services, et je me les *conserve adroitement, voilà tout*.

— Encore merci, monsieur ; je ne saurais vous dire autre chose, je suis trop ému, trop touché.

Et comme Doltaire lui tendait la main paternellement, il la prit et la pressa longuement avec une sincère reconnaissance.

— Tenez, reprit alors l'usinier, voici un bon pour la caisse, allez toucher et partez quand vous voudrez ; vous êtes libre.

Allons, allons, *du courage* ; tout s'arrange, allez, dans la vie.

Puis monsieur Jacques, s'avançant à son tour, serra très énergiquement aussi la main du jeune homme, en lui disant :

— Au revoir, et courage, mon ami.

N'oubliez pas que vous avez ici en moi, en nous, une sympathie qui ne vous fera pas défaut.

Au revoir, écrivez-nous de temps en temps, et n'hésitez pas à nous demander au besoin ce qui pourrait vous être utile.

Sur ces mots, André sortit du cabinet, bouleversé et profondément touché par les marques sincères d'estime et d'affection qu'il venait de recevoir.

Cela lui parut comme un baume à ses douleurs, une sorte de consolation anticipée ; il se trouva réconforté de se savoir *ces deux appuis qui pouvaient devenir* en cas de malheur, deux aides d'une grande efficacité.

Le lendemain, il prenait à la gare de Château-Thierry le train semi-direct de trois heures et demie pour Paris.

Il avait écrit la veille au soir une courte lettre à Madeleine pour l'informer de son arrivée, le lendemain, vers six heures, à la gare de l'Est.

Et, timidement, il avait osé prier la jeune fille de venir l'attendre à la gare, lui disant quel bonheur il aurait à revoir *avant tout autre son cher visage*.

De sorte qu'une fois installé dans le *train, il se réjouissait à l'avance des quel*ques instants heureux qu'il goûterait bientôt, oubliant momentanément toutes les difficultés inévitables, qui allaient surgir sous ses pas, et tous les aléas que peut-être, lui réservait l'avenir assombri.

Le cœur dilaté, il évoquait, avec quelle joie, l'inoubliable souvenir de l'heure douce où, près de la Vierge du Carmel, Madeleine lui avait donné sa foi.

Puis il revint au présent, fit pour le soir d'arrivée à Paris de gais projets.

Il était relativement riche d'argent et il songeait à procurer immédiatement à Madeleine quelque bien-être, quelque satisfaction matérielle.

(A suivre).